



POUR DIFFUSION IMMEDIATE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Chypre: protocole de voyage pour les voyageurs vaccinés

NICOSIE, CHYPRE, 25 mai 2021- Il a été récemment annoncé que Chypre ouvre ses frontières aux personnes voyageant en provenance des États membres de l'UE, des pays membres de l'Espace Economique Européen (y compris la Norvège et l'Islande) et des pays suivants : Arménie, Bahreïn, Biélorussie, Canada, Égypte, Géorgie, Israël, Jordanie, Koweït, Liban, Qatar, Russie, Arabie Saoudite, Serbie, Suisse, Ukraine, Émirats Arabes Unis, Royaume-Uni et États-Unis.

Le protocole de voyage est basé sur un système de classification des pays par feux tricolores, les conditions d'entrée variant selon la catégorie. Vous trouverez ci-dessous les conditions d'entrée à Chypre.

Conditions d'entrée	Vert	Orange	Rouge
Remplir le Cyprus Flight Pass (Passe de Vol) 24h avant le départ	Oui	Oui	Oui
Test PCR 72h avant le départ (à la charge du voyageur)	Non	Oui	Oui
Test PCR à l'arrivée à Chypre (à la charge du voyageur)	Non	Non	Oui
Auto-isolement obligatoire à l'arrivée	Non	Non	Non

Même si la vaccination n'est pas une condition obligatoire pour voyager à Chypre, pour les voyageurs en provenance d'une des catégories des pays mentionnés ci-dessus, un certificat de vaccination sera un facilitateur supplémentaire. Chypre considère comme autorisés au voyage, les vaccins **Janseen/Johnson & Johnson, Vaxzeria (AstraZeneca), Pfizer-BioNTech, Moderna, Sputnik (Gam-COVID-Vac) et Sinopharm (BIBP COVID-19)**.

Les voyageurs qui peuvent prouver qu'ils ont reçu toutes les doses nécessaires d'un vaccin autorisé ne seront pas soumis à des tests pour visiter Chypre, quelle que soit la classification par couleur de leur pays de départ. De plus, ils ne seront pas placés en quarantaine, même dans le cas où ils sont des contacts étroits d'un cas positif de COVID-19.

Cette facilitation sera validée à partir de la date à laquelle la vaccination a été entièrement administrée, à l'exception du vaccin de Janssen/Johnson et Johnson, où elle sera validée deux semaines après son administration.

Les voyageurs à Chypre doivent, avant leur voyage, visiter le site web <https://cyprusflightpass.gov.cy> afin de documenter leur vaccination et obtenir leur « Laisser Passer Chypriote » («CyprusFlightPass»).

Pour plus de renseignements, les voyageurs peuvent également consulter le site web www.visitcyprus.com .